



2017/2009(INI)

29.3.2017

AMENDEMENT 1 - 153

Projet d'avis
Ulrike Müller
(PE600.908v01-00)

sur l'action de l'Union en faveur de la durabilité
(2017/2009(INI))

Amendement 1
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe -1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

-1. considérant que l'Union européenne et ses États membres sont tous signataires de l'accord de Paris et que, en tant que tels, ils se sont engagés à limiter le réchauffement climatique mondial bien en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts afin de limiter la hausse des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels;

Or. en

Amendement 2
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne **que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux** se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne **qu'il est urgent d'améliorer leur mise en œuvre et de réviser certaines politiques relatives au secteur agricole et alimentaire de l'Union, comme la PAC et d'autres politiques complémentaires, telles que celles afférentes au commerce; estime que les ODD (objectifs de développement durable) les plus importants pour les**

systèmes agricole et alimentaire de l'Union sont les suivants:

- ODD 2 (accès à suffisamment de denrées alimentaires salubres et nutritives issues de pratiques agricoles durables et résistantes, préservant la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiqués; accès égal à la terre, à la technologie et aux marchés, et à des revenus décents pour les producteurs à petite échelle et les exploitations familiales);

- ODD 3 (bonne santé et bien-être, en particulier la protection contre les maladies environnementales);

- ODD 5 (égalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des filles);

- ODD 6 (qualité et durabilité des ressources en eau);

- ODD 7 (énergie durable);

- ODD 12 (modèles durables de production et de consommation);

- ODD 13 (lutte contre le changement climatique et ses incidences);

- ODD 14 (protection des océans, des mers et des ressources marines);

- ODD 15 (préservation et restauration des écosystèmes terrestres, en veillant à leur exploitation de façon durable, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, enrayement et inversion du processus de dégradation des terres et arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité);

- ODD 17 (partenariat mondial pour un développement durable);

estime que les politiques de l'Union doivent encore se préparer à faire face aux défis qui se présentent dans le secteur agricole;

Or. en

Amendement 3
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et *ses objectifs de développement durable*; souligne que *l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent*;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et *son engagement à atteindre la sécurité alimentaire et à promouvoir une agriculture durable*; souligne que *l'ODD 2 fait de la sécurité alimentaire une priorité par rapport à la durabilité alimentaire; note que la mauvaise application du principe de prévention dans la prise de décision réglementaire et des normes environnementales élevées sapent la capacité des exploitations agricoles à équilibrer les besoins de leurs parties prenantes et à se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent*;

Or. en

Amendement 4
Maria Lidia Senra Rodríguez, Miguel Viegas

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, *grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées*, contribue déjà de façon importante, *mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent*;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture *paysanne* européenne contribue déjà de façon importante, *et que la promotion et le renforcement de l'agriculture paysanne agroécologique grâce aux politiques publiques constituent la voie à suivre pour atteindre les objectifs de développement durable*;

Amendement 5

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que ***l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;***

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que ***les réformes successives de la politique agricole commune (PAC) axées sur le marché engendreront une production plus intensive, laquelle représente une menace pour la réalisation de ces objectifs, et que les mesures agroenvironnementales sont encore loin d'inverser cette tendance;***

Or. pt

Amendement 6

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebega

Projet d'avis Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à ***la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face*** aux divers défis qui se présentent;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à des normes environnementales ***très*** élevées, contribue déjà de façon importante aux divers défis ***environnementaux*** qui se présentent;

Or. fr

Amendement 7

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Hannu Takkula

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) *et* à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; ***demande une prise en compte équitable des trois piliers (social, écologique et économique) sur lesquels s'appuie le développement durable***; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC), à des normes environnementales élevées ***et à un système de conditionnalité***, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent ***à l'échelle mondiale, européenne et nationale***;

Or. en

Amendement 8

Viorica Dăncilă

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) *et* à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux ***divers*** défis qui se présentent;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) *et* à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux ***tendances et aux défis plus complexes et interconnectés*** qui se présentent ***à l'heure actuelle dans le monde***;

Or. ro

Amendement 9
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, ***grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées***, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

Or. el

Amendement 10
Ramón Luis Valcárcel Siso, Esther Herranz García, Gabriel Mato

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

Amendement

1. salue le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, ***non seulement ceux définis dans le domaine environnemental, mais aussi ceux établis sur les plans économique et social***; souligne que l'agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

Or. es

Amendement 11

Bas Belder

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne la contribution essentielle du secteur agricole européen à la lutte contre la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition ainsi que la promotion de l'agriculture durable (ODD 2), qui assure la production quotidienne de denrées alimentaires salubres et nutritives et partage des connaissances et des solutions clés en faveur du développement;

Or. en

Amendement 12

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. relève que, selon les estimations, suffisamment de denrées alimentaires sont produites dans le monde pour nourrir jusqu'à dix milliards de personnes, c'est-à-dire la population attendue pour 2050, et note que la faim dans le monde est davantage imputable à la pauvreté ou aux inégalités dues à une absence d'accès aux terres et aux ressources qu'à l'insuffisance de produits agricoles;

Or. de

Amendement 13

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. considère, conformément au deuxième objectif de développement durable des Nations Unies (intitulé «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable»), que la fonction principale de l'agriculture est la production alimentaire et que le démantèlement des systèmes de production, qui touche directement les États membres dont les systèmes productifs sont les plus fragiles, a accentué de manière significative leur dépendance alimentaire et a remis en question leur souveraineté alimentaire;

Or. pt

Amendement 14
Mairead McGuinness

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. met l'accent sur la relation unique et complémentaire entre l'agriculture, l'environnement et la sécurité alimentaire, et, à cet égard, souligne le rôle que les programmes agro-environnementaux localement menés jouent au sein des États membres dans le développement et le renforcement de cette relation;

Or. en

Amendement 15
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. rappelle que bien qu'il soit difficile de considérer le secteur agricole de l'Union de manière isolée, en raison du lien qu'il entretient avec les chaînes d'approvisionnement mondiales de ressources, comme les matières premières d'origine agricole qui favorisent la déforestation, telles que le soja ou l'huile de palme, et de produits engendrant des conséquences à l'échelle mondiale, telles que des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants toxiques, il est utile de commencer par une évaluation des domaines au sein desquels les conséquences de l'Union peuvent être réduites au minimum;

Or. en

Amendement 16
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. note la tendance constante à une perte de biodiversité toujours plus importante, imputable, entre autres, à la disparition des habitats, au changement climatique, à l'intoxication directe et indirecte, au recours à des variétés de semences et à des races animales génétiquement uniformes;
rappelle toutefois qu'un niveau suffisant de biodiversité fonctionnelle est

nécessaire aux agro-écosystèmes pour fonctionner normalement afin qu'ils recyclent les nutriments et l'eau, et assurent une pollinisation, une production de fruits optimale, une dynamique des populations prédateurs/organismes nuisibles équilibrée qui empêche la prolifération des organismes nuisibles, ainsi qu'une protection contre les perturbations extérieures, telles que les sécheresses et les inondations;

rappelle en outre que le déclin de la biodiversité in fine complique de manière significative la survie humaine;

Or. en

Amendement 17

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. rejette l'idée selon laquelle une production et une croissance accrues à tout prix sont compatibles avec le développement durable ou participent à la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde;

Or. pt

Amendement 18

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. note que la réduction de moitié du gaspillage alimentaire au niveau de la production, par tête et au niveau du commerce de détail et de la consommation est un des objectifs de développement durable pour 2030 et que les pertes de denrées alimentaires tout au long de la chaîne de production et de livraison doivent être réduites; rappelle que l'Union européenne et ses États membres se sont engagés à atteindre ces objectifs;

Or. de

Amendement 19

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. considère que l'agriculture intensive, qui dépend de manière disproportionnée des combustibles fossiles, de l'irrigation et de l'utilisation excessive de substances chimiques, contribue à raison de 25 à 30 % aux émissions de gaz à effet de serre et entraîne une dépendance dangereuse des agriculteurs aux technologies et aux produits utilisés dans ce type d'agriculture; indique que ce modèle d'agriculture ne permet pas la réalisation des objectifs de développement durable;

Or. de

Amendement 20

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. rappelle que les systèmes agro-écologiques se constituent de matières vivantes, qui peuvent être exploitées pour une production durable et résistante; prend acte des effets néfastes du modèle économique de l'industrie des pesticides et des fertilisants qui obligent les agriculteurs à utiliser des produits qui amoindrissent la biodiversité fonctionnelle et rendent les systèmes toujours plus dépendants aux intrants;

Or. en

Amendement 21
Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. exhorte la Commission à éviter les visions simplistes de la dimension nutritionnelle de la production alimentaire, lesquelles négligent le fait que la sécurité alimentaire et nutritionnelle signifie l'accès (constant) à une alimentation variée et nutritive, sur le plan de la qualité, de la quantité et de la variété, et ne doit pas être uniquement basée sur l'apport calorique;

Or. pt

Amendement 22
Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quinquies. rappelle le rôle et l'importance de l'agriculture pour garantir l'accès à une alimentation variée et saine, compatible avec les valeurs culturelles; prie instamment pour que l'accent soit mis sur la production d'aliments présentant une haute valeur nutritive, plutôt que sur des cultures qui produisent en abondance et dont la teneur calorique est élevée, au détriment du contenu nutritif (maïs, sucre), étant donné que cette stratégie peut causer des carences diététiques et nutritionnelles;

Or. pt

Amendement 23
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quinquies. appelle à un avenir non toxique qui assure une production alimentaire durable grâce à des services écosystémiques gratuits et des procédures naturelles, assuré par une grande biodiversité et une abondance des espèces au sein d'agro-écosystèmes auto-appliqués et auto-enrichis, afin d'atteindre une fertilité et une productivité autonomes sur le long terme;

Or. en

Amendement 24
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quinquies. estime que l'augmentation de la consommation de viande dans le monde s'accompagne d'une charge environnementale considérable, et qu'une alimentation plus saine et plus durable au moyen d'une nouvelle structure de la demande conduirait à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et des charges environnementales dans l'agriculture;

Or. de

Amendement 25
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 sexies. estime qu'il est essentiel de privilégier des mesures arborant des synergies positives entre les objectifs de biodiversité, environnementaux et climatiques afin d'atteindre les objectifs climatiques de l'Union dans le secteur agricole;

considère que les mesures d'adaptation et d'atténuation relatives au changement climatique devraient inclure: la gestion des haies, des bandes tampons et des arbres sur les terres agricoles, l'agroforesterie et la plantation de terres boisées polyvalentes, la lutte contre l'abattage des arbres et la déforestation, le recours à la culture de couverture/dérobée et aux résidus des récoltes sur les terres, des bilans carbone et des couches arables, l'amélioration de l'efficacité et de la

fixation biologique^{1 bis} de l'azote dans la rotation des cultures et les mélanges herbagers, la restauration et la protection des puits de carbone, comme les zones marécageuses, tourbeuses et les terres agricoles endommagées. Lorsque les mesures d'atténuation impliquent des contreparties potentiellement dangereuses pour l'environnement, telle que la réduction de la biodiversité fonctionnelle, ces dernières doivent être évitées;

^{1 bis} Les mesures d'atténuation sont énumérées dans le tableau 70 du rapport «Effective performance of tools for climate action policy». La fixation biologique de l'azote est incluse en raison de son fort potentiel d'atténuation ainsi que d'autres avantages qu'elle présente, comme la réduction de la dépendance à l'importation d'aliments. Le travail réduit du sol ou l'ensemencement direct sont omis en raison de leur faible potentiel d'atténuation et du risque important d'utilisation d'herbicides et de fongicides.

Or. en

Amendement 26
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 sexies. souligne la nécessité de veiller à ce que les marchés des pays en développement respectent leur propre souveraineté alimentaire, qui est définie comme le droit des personnes de produire, de distribuer et de consommer des aliments sains sur leur territoire ou à proximité de celui-ci tout en préservant l'écosystème;

Amendement 27

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 sexies. observe que la sécurité alimentaire doit être définie comme une garantie pour les ménages d'avoir un accès physique et économique, régulier et permanent, à un ensemble basique d'aliments en quantité et en qualité suffisantes pour répondre à leurs besoins nutritionnels;

Or. pt

Amendement 28

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 1 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 septies. fait remarquer qu'une alimentation saine est une alimentation adaptée aux besoins biologiques et sociaux des personnes, en adéquation avec les différentes phases du cycle de vie; fait observer que ce concept tient compte des pratiques alimentaires de référence dans une culture donnée et encourage la consommation de produits régionaux sains, en tenant toujours compte des aspects comportementaux et affectifs liés aux pratiques alimentaires, lesquels sont incompatibles avec les pratiques de l'agro-industrie, de l'agriculture intensive

et de la monoculture;

Or. pt

Amendement 29
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 septies. est d'avis qu'il convient de promouvoir l'agriculture à petite échelle, l'agriculture biologique, des systèmes d'agriculture à haute valeur naturelle ou encore l'agroforesterie en tant que modèles éprouvés pour garantir la viabilité de la production alimentaire mondiale;

Or. de

Amendement 30
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 septies. demande à ce que les objectifs contraignants de réduction de l'utilisation des pesticides dans l'Union et les évaluations des risques des pesticides se fondent uniquement sur des études publiques et évaluées par des pairs ou sur des études commandées par des autorités publiques compétentes et financées par les demandeurs;

Or. en

Amendement 31
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 octies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 octies. invite la Commission à intervenir en faveur de méthodes agricoles efficaces, comme les approches agroenvironnementales ou de diversification, et d'une gestion des ressources plus durable et plus efficiente dans l'agriculture de l'Union européenne et de pays tiers, dans le but de réduire les coûts des entrants et le gaspillage des nutriments, ainsi que de veiller à un partage accru des connaissances et des innovations, à l'efficience de l'allocation des ressources, à la diversité des plantes cultivées et à la viabilité des exploitations agricoles;

Or. de

Amendement 32
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 nonies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 nonies. souligne qu'il convient d'aider les exploitations agricoles de petite structure dans les pays tiers à augmenter davantage et de manière durable leurs rendements; relève que cet objectif n'est atteignable qu'au moyen de la réduction des inégalités, de la promotion de l'égalité homme-femme et de la garantie de meilleurs moyens de subsistance des plus pauvres;

Or. de

Amendement 33

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 1 octies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 octies. reconnaît que seul l'accès aux services publics fondamentaux (santé, eau et assainissement, logement et sécurité sociale, entre autres) permet de garantir une bonne utilisation biologique des aliments, à savoir le processus qui englobe la chaîne digestion-absorption-métabolisme-excrétion, afin de parvenir à un état de bonne santé et de bien-être complets;

Or. pt

Amendement 34

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 1 nonies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 nonies. dénonce l'incompatibilité qui existe entre, d'une part, la garantie et le respect du droit à l'alimentation ainsi qu'à la nutrition et la lutte contre la faim et, d'autre part, la recherche de la maximisation des bénéfices, les abus de pouvoir de marché, le monopole de la fixation des prix, l'occupation des terres, les mauvaises conditions de travail et l'utilisation de pesticides;

Or. pt

Amendement 35
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 decies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 decies. relève que l'agriculture européenne gaspille de grandes quantités d'eau et que cette ressource risque de se tarir dans de nombreux endroits; invite, à cet égard, la Commission à mettre en place un plan d'action européen contre le gaspillage de l'eau dans l'agriculture européenne;

Or. de

Amendement 36
Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 1 decies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 decies. condamne la mise en place par les pays riches de modèles agricoles visant à favoriser les intérêts des grandes multinationales de l'agro-industrie, par l'intermédiaire, par exemple, des accords de libre-échange;

Or. pt

Amendement 37
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 1 undecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 undecies. indique que la forte demande en fourrage riche en protéines en Europe accentue la pression par unité de surface dans les pays tiers, constitue une menace de taille pour les forêts et engendre la concentration de la propriété; invite, à cet égard, la Commission à élaborer des critères de durabilité pour l'importation de fourrage riche en protéines;

Or. de

Amendement 38

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 duodecimes (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 duodecimes. indique que l'agriculture européenne est l'un des principaux responsables de la pollution de l'eau par l'écoulement et l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques; demande que, dans la réforme à venir de la politique agricole commune, les méthodes de production qui favorisent la disponibilité de l'eau et exploitent cette ressource de manière durable bénéficient d'un soutien renforcé;

Or. de

Amendement 39

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 terdecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 terdecies. souligne que la prochaine réforme de la politique agricole commune doit garantir que la dégradation progressive des terres agricoles est endiguée par une diversification des cultures et des méthodes de culture durables;

Or. de

Amendement 40

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 quaterdecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quaterdecies. note que, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 60 % de denrées alimentaires supplémentaires devront être mises à disposition d'ici à 2050; indique que cette quantité devrait, si possible, être produite dans les pays qui ont besoin de denrées alimentaires supplémentaires;

Or. de

Amendement 41

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 1 quindecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quindecies. constate que la promotion de la recherche sur les semences, le développement de semences traditionnelles et locales ainsi que la

promotion de la biodiversité, en tant que bien public, directement par les producteurs, constituent la garantie d'une agriculture durable en mesure de s'adapter au changement climatique;

Or. de

Amendement 42
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture **européenne** est source de millions d'emplois dans les zones rurales, **assure l'approvisionnement en denrées alimentaires** et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Amendement

2. fait observer que l'agriculture est source de millions d'emplois dans les zones rurales, **fournit les matières premières au secteur agroalimentaire et des boissons, dont la valeur est estimée à plusieurs milliards, permettant de satisfaire les besoins des consommateurs en nourriture saine, sûre et peu onéreuse**, et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Or. en

Amendement 43
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace

Amendement

2. fait observer que l'agriculture européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace

économique, qu'espace de vie et de repos;

économique, qu'espace de vie et de repos;
souligne, en outre, que les paysages riches en biodiversité et à haute valeur naturelle sont nécessaires afin d'attirer les citoyens dans les campagnes; met en exergue le recours à l'agroforesterie et à une protection accrue des pâturages permanents afin de développer la biodiversité et de protéger la valeur ajoutée touristique des zones rurales;
dans ce contexte, met également en avant l'importance cruciale du développement rural dans la mise sur pied de communautés et d'économies rurales viables, robustes et dynamiques, face à une tendance à la baisse de l'engagement financier de l'Union et des États membres;

Or. en

Amendement 44
Viorica Dăncilă, Daniel Buda

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer *que l'agriculture européenne* est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, *qu'espace* de vie et de repos;

Amendement

2. fait observer *qu'il importe que le secteur agricole européen soit stable, car il* est source de millions d'emplois dans les zones rurales *et qu'il* assure l'approvisionnement en denrées alimentaires, *présERVE la sécurité alimentaire* et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, *espace* de vie et de repos;

Or. ro

Amendement 45
Momchil Nekov

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture européenne **est source de** millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Amendement

2. fait observer que l'agriculture européenne **crée directement des** millions d'emplois dans les zones rurales, **est une source indirecte d'emploi dans toutes les régions et dans des différents secteurs**, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Or. bg

Amendement 46
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebega

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, **qu'espace de vie et de repos**;

Amendement

2. fait observer que l'agriculture européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales **en dépit de l'importante diminution d'agriculteurs ces dernières années**, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique **et espace de vie**;

Or. fr

Amendement 47
Maria Lidia Senra Rodríguez, Miguel Viegas

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Amendement

2. fait observer que l'agriculture **paysanne agroécologique** européenne est source de millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Or. es

Amendement 48

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Stefan Eck, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. fait observer que l'agriculture européenne **est source de** millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Amendement

2. fait observer que l'agriculture européenne **devrait garantir des** millions d'emplois dans les zones rurales, assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l'attractivité des zones rurales en tant qu'espace économique, qu'espace de vie et de repos;

Or. pt

Amendement 49

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne le besoin d'une meilleure application des instruments actuels de la PAC afin d'assurer des revenus décents à la communauté agricole; à cet égard,

invite les États membres à recourir pleinement à la possibilité de plafonner les paiements directs à plus de 150 000 EUR; à redistribuer 30 % des paiements directs aux petites exploitations agricoles; et à allouer 15 % des paiements du premier pilier au second pilier; invite la Commission européenne à rendre ces instruments de redistribution obligatoires;

Or. en

Amendement 50

Bas Belder

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. se félicite de l'engagement de la Commission visant à donner une impulsion aux travaux sur la simplification de la politique agricole commune et demande à la Commission de prendre dûment en compte toute proposition adéquate en vue d'une plus grande simplification et d'une démarche centrée sur les objectifs;

Or. en

Amendement 51

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. veille à garantir des niveaux adéquats d'investissements publics, de façon à apporter des solutions durables, viables et solidaires;

Amendement 52

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. estime que chaque agriculteur doit recevoir un revenu décent qui découle, en premier lieu, de la vente de ses produits;

Or. pt

Amendement 53

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 quater. souligne la nécessité de garantir aux travailleurs, dans le cadre des engagements, une protection sociale ainsi qu'un revenu adéquat à la production, tout en établissant un revenu minimum qui permet d'éviter la faim et d'assurer une alimentation appropriée;

Or. pt

Amendement 54

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 quinquies. souligne, en particulier, le rôle fondamental joué par les femmes dans les exploitations familiales, principales cellules socio-économiques des zones rurales, en ce qu'elles assurent la production alimentaire, la préservation du savoir-faire et des compétences traditionnelles, l'identité culturelle et la protection de l'environnement, étant donné que, dans les zones rurales, les femmes sont également touchées par les inégalités en matière de rémunération et de pension de retraite;

Or. pt

Amendement 55

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 2 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 sexies. rappelle la nécessité de garantir des services publics adaptés, à savoir des services de soins aux enfants et aux personnes âgées, ces services étant particulièrement importants pour les femmes dans la mesure où elles jouent en général un rôle de premier plan dans la prestation de soins aux membres les plus jeunes et les plus âgés de la famille;

Or. pt

Amendement 56

Maria Lidia Senra Rodríguez, Miguel Viegas

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement **agrostructurel plaçant** les exploitations agricoles **familiales** au centre des préoccupations **et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur**;

Amendement

3. promeut **des politiques publiques qui placent** un développement de **l'agriculture reposant sur des exploitations agricoles à taille humaine** au centre des préoccupations, **des systèmes de production agroécologiques et des instruments de régulation des productions et des marchés, avec des garanties de prix rémunérateurs**;

signale que l'eau, les semences et la terre jouent un rôle crucial au sein de ces processus, et que l'accès à ces biens publics sera toujours garanti, en n'autorisant ni la privatisation de l'eau, ni le brevetage des semences, ni l'accaparement de la terre;

Or. es

Amendement 57

Annie Schreijer-Pierik

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement agrostructurel **plaçant** les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations **et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur**;

Amendement

3. promeut un développement agrostructurel **faisant meilleur usage des fonds européens tels que l'EFSI, afin de placer** les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations, **de mieux exploiter** les avantages des chaînes régionales de création de valeur **et de créer des emplois durables contribuant à améliorer la qualité des sols, de l'eau et de l'air**;

Or. nl

Amendement 58

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Amendement

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales **à petite échelle et intermédiaires** au centre des préoccupations et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes **locales et régionales** de création de valeur, **en mettant davantage l'accent sur les liens et ventes directes péri-urbains, selon un modèle qui a prouvé son efficacité dans de nombreux endroits de l'Union;**

Or. en

Amendement 59

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley, Hannu Takkula

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations **et** exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Amendement

3. promeut un développement agrostructurel plaçant **l'emploi régional** et les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations, exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur **et de production;**

Or. en

Amendement 60

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Stefan Eck, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Amendement

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations, ***garantissant au moyen de mécanismes publics de régulation de l'offre des revenus équitables aux agriculteurs*** et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Or. pt

Amendement 61
Momchil Nekov

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Amendement

3. promeut un développement agrostructurel ***partageant et fournissant une expertise***, plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations ***en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)*** et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

Or. bg

Amendement 62
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. rappelle que divers dispositifs de soutien visent à mieux prendre en compte

la durabilité de l'agriculture ont été introduits dans le premier et second pilier de la PAC au gré des dernières réformes; que ces dispositifs devront à l'avenir être poursuivis, simplifiés et adaptés à la réalité du terrain et en s'appuyant davantage sur les pratiques innovantes conduites par les agriculteurs eux-mêmes et parfois en partenariats, afin d'accompagner les mutations du développement agricole et ainsi permettre un changement progressif des modèles de production.

Or. fr

Amendement 63
Mairead McGuinness

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. attire l'attention sur l'importante contribution économique que l'Union prévoit de réaliser, comme celle que l'indication géographique protégée (IGP) apporte aux zones locales; rappelle le soutien unanime du Parlement à l'élargissement d'une telle protection afin d'englober une plus grande gamme de biens produits à l'échelle régionale;

Or. en

Amendement 64
Ramón Luis Valcárcel Siso, Esther Herranz García, Gabriel Mato

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. signale en ce sens les efforts

significatifs déployés par l'agriculture dans le domaine de l'environnement au cours des dernières années, grâce aux mesures prévues à la fois dans le premier et dans le deuxième pilier de la PAC;

Or. es

Amendement 65
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. note que le calendrier de la durabilité de l'Union est limité par les compétences politiques qui lui sont actuellement accordées; souligne qu'un cadre politique véritablement cohérent et intégré poursuivant un équilibre localement adapté entre les aspects sociaux, environnementaux et financiers, qui sont souvent en compétition, de la production alimentaire, du développement rural et de la gestion de l'utilisation des sols ne peut être réalisé qu'à l'échelle des États membres;

Or. en

Amendement 66
Miguel Viegas, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. fait valoir que la construction d'un avenir durable exige de libérer l'agriculture et la production alimentaire du joug du marché et de la compétitivité;

Amendement 67
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. met en garde contre une orientation davantage tournée vers l'exportation des produits agricoles de l'Union et demande une baisse des fonds alloués aux programmes de promotion de l'exportation; note que les exportations rendent les agriculteurs de l'Union dépendants des marchés externes instables et accroît la pression sur les prix pratiqués par les producteurs; souligne qu'elles ont également des effets négatifs sur la production alimentaire dans les pays en développement et sur le bien-être des animaux vivants transportés pendant de longues heures dans des conditions inadaptées;

Or. en

Amendement 68
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 ter. demande une application effective de l'ODD 2.5 relatif aux ressources génétiques et souligne que le meilleur moyen de maintenir la diversité génétique dans le secteur agricole est de l'utiliser in situ; observe que l'adaptation au

changement climatique nécessite une forte variabilité génétique; constate que les marchés de semences sont de plus en plus concentrés et que la variabilité par variété est toujours plus réduite; demande l'instauration d'une aide publique pour l'élevage de races primitives et la culture de matières hétérogènes, en particulier pour les cultures de légumineuses et de certaines variétés de légumes et l'élevage de certaines races d'animaux, lorsque les semences et les matières manquent de diversité génétique pour répondre aux besoins de la production agroécologique; souligne, en outre, et particulièrement dans l'hémisphère sud, que le moyen le plus rapide et le plus économe en ressources de sélectionner les semences afin de s'adapter au changement climatique et de renforcer la résistance des cultures est de permettre aux agriculteurs de sélectionner leurs propres semences par l'intermédiaire d'une sélection participative tout en conservant des races primitives et des matières hétérogènes; salue, en conséquence, le rôle joué par les systèmes et échanges de semences agricoles, qui redonnent le pouvoir aux agriculteurs, et voit dans la sélection participative une longue tradition d'innovation dans les communautés rurales;

Or. en

Amendement 69

Miguel Viegas, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 ter. considère qu'il faut mettre un terme à l'important biais existant (introduit comme un modèle d'agriculture intensive fondée sur le commerce

d'intrants agricoles et de semences), qui aggrave la discrimination des systèmes locaux d'échange de semences, lesquels sont une source clé d'accès à ces biens pour les communautés rurales, en particulier pour les agriculteurs pauvres;

Or. pt

Amendement 70

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 3 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 quater. rejette toute tentative de dépôt de brevet des espèces vivantes, des végétaux et des animaux, du matériel génétique, des processus biologiques essentiels, en particulier des souches et des espèces autochtones;

Or. pt

Amendement 71

Miguel Viegas, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 quinquies. souligne qu'un avenir agricole et environnemental durable est synonyme de protection et de promotion de l'accès à des semences et à des intrants agricoles pour les petits agriculteurs et les groupes marginalisés, ainsi que de promotion et de protection des échanges de semences, de leur propriété publique et des techniques traditionnelles et durables

qui garantissent le droit de l'homme à une alimentation et à une nutrition appropriées;

Or. pt

Amendement 72

Miguel Viegas, Luke Ming Flanagan, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 sexies. prône la nécessaire opposition aux modèles d'exportation intensifs, en donnant la priorité à des productions et à des consommations régionales et locales, en promouvant une nouvelle rationalité énergétique et environnementale, et en privilégiant l'appropriation de la terre par les communautés locales comme moyen efficace afin de garantir la qualité et la sécurité alimentaires;

Or. pt

Amendement 73

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 3 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 septies. lance un appel à la promotion d'une utilisation efficace des variétés agricoles traditionnelles et spécifiques provenant de régions déterminées, afin d'endiguer l'homogénéisation de la production agricole et de contrer les modèles intensifs

au service de l'exportation, lesquels découlent des politiques agricoles et économiques actuelles telles que la PAC, et à la promotion d'une production durable, à petite et moyenne échelles, associée aux marchés et aux consommations locaux et régionaux;

Or. pt

Amendement 74

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, **du climat** et de l'environnement;

Amendement

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité et de l'environnement; **met en garde contre les mesures stratégiques fondées sur l'hypothèse erronée selon laquelle les biocarburants sont neutres en carbone, et demande une comptabilité nette-nette réaliste et juste;**

Or. en

Amendement 75

Jean-Paul Denanot, Eric Andrieu

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois

Amendement

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois

et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement; ***souligne la nécessité d'intégrer les multiples utilisations du bois afin que la totalité de la ressource soit mise en valeur;***

Or. fr

Amendement 76

Maria Lidia Senra Rodríguez, Miguel Viegas

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Amendement

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, ***en complément des exploitations agricoles familiales, sans les remplacer et sans occuper les terres agricoles,*** qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Or. es

Amendement 77

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Stefan Eck, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et

Amendement

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, ***fondée sur des solutions collectives en particulier dans les pays dans lesquels prédomine la petite propriété,*** qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse

de l'environnement;

une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Or. pt

Amendement 78
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Amendement

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement, ***tout en notant que les forêts ne relèvent pas des domaines de compétences de l'Union;***

Or. en

Amendement 79
Momchil Nekov

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne l'importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Amendement

4. souligne l'importance ***et le potentiel*** d'une gestion durable des forêts en Europe, ***y compris de leurs ressources non ligneuses***, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l'environnement;

Amendement 80
Clara Eugenia Aguilera García

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne la contribution aux objectifs de développement durable et de conservation de la biodiversité apportée à la fois par la forêt méditerranéenne et par le système agro-sylvo-pastoral de la dehesa, qui intègre, de manière indissociable, le maintien d'élevages extensifs et l'exploitation forestière et agricole; demande une juste reconnaissance et un soutien approprié de la PAC pour ces deux écosystèmes;

Or. es

Amendement 81
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. appelle à une neutralité de la dégradation des terres, c'est-à-dire aucune dégradation des sols et des terres, par la mise en œuvre effective de l'ODD 15.3 visant à protéger les sols vierges et à restaurer les terres dégradées afin qu'elles retrouvent une bonne santé et de pleines capacités de production; note que cet ODD est essentiel à la réalisation d'autres objectifs relatifs à l'approvisionnement en eau et à la sécurité alimentaire, afin de mettre un

terme à la pauvreté et de garantir l'action pour le climat;

Or. en

Amendement 82
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne le rôle essentiel de la production et de l'utilisation durable du bois et des autres matériaux forestiers, tels que le liège et les autres produits dérivés du bois, y compris les fibres textiles, pour le développement de modèles économiques durables et la création d'emplois verts;

Or. it

Amendement 83
Viorica Dăncilă

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. fait observer qu'il est important d'avoir une vision commune et un cadre d'action commun à tous les États membres, mettant l'accent en particulier sur les moteurs d'un développement agricole durable, ainsi que des ressources durables et des politiques en faveur du climat;

Or. ro

Amendement 84
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. reconnaît la nécessité d'améliorer le transport et la logistique dans les domaines de la gestion forestière et de l'extraction du bois; invite par conséquent les États membres à développer des systèmes logistiques et d'exploitation forestière durables, qui aient une faible incidence sur le climat;

Or. it

Amendement 85
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 quater. soutient l'intention de la Commission d'élaborer, en coopération avec les États membres et les parties intéressées, un ensemble de critères et d'indicateurs ambitieux, objectifs et démontrables pour une gestion durable des forêts, démontrant que ces critères devraient être conformes aux exigences élaborées dans le cadre de «Forest Europe» (la conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe), qui constituent une base paneuropéenne en vue d'une communication uniforme sur la gestion forestière durable et qui sont une condition préalable à la certification de durabilité;

Or. it

Amendement 86
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle **contribue** à la sécurité de revenu et à la création d'emplois **de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère** dans les zones rurales;

Amendement

5. souligne l'importance de la bioénergie **uniquement fondée sur les résidus et les déchets** pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle **peut contribuer** à la sécurité de revenu **des agriculteurs** et à la création d'emplois dans les zones rurales; **souligne le risque d'une opposition entre la production alimentaire et la production énergétique, de par la conversion ou le remplacement d'exploitations agricoles qui seraient autrement utilisées pour la production alimentaire; avertit que les investissements dans les infrastructures destinées à produire de la bioénergie exigent un retour sur capital, qui crée sa propre dynamique, à savoir recourir aux monocultures afin d'alimenter les plantes en bioénergie plutôt que d'utiliser des déchets et résidus afin d'amortir les investissements réalisés; met en garde contre le fait que bon nombre des moyens de production de biocarburants augmentent les émissions globales de gaz à effet de serre lorsque les émissions dérivant des changements indirects d'affectation des terres sont prises en compte^{1 bis};**

^{1 bis} **Rapport de la Commission sur les progrès accomplis dans le secteur des énergies renouvelables, SWD(2015) 117 final - <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/ep/1/2015/FR/1-2015-293-FR-F1-1.PDF>**

Or. en

Amendement 87
Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de **la bioénergie pour** les exploitations agricoles, **étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;**

Amendement

5. souligne l'importance de ***l'utilisation des énergies renouvelables*** dans les exploitations agricoles, ***énergies qui ne devront pas être produites sur les terres agricoles;***

Or. es

Amendement 88
Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley, Hannu Takkula

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu **et** à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Amendement

5. souligne l'importance de la bioénergie ***à la fois*** pour les exploitations agricoles ***et la bioéconomie***, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu, à la création ***et au maintien*** d'emplois ***de qualité supérieure*** de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 89
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Amendement

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales, ***tout en notant que les subventions et les objectifs relatifs à la bioénergie créent des mesures d'incitation perverses qui minent la sécurité alimentaire et la promotion de pratiques agricoles durables;***

Or. en

Amendement 90

Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Amendement

5. souligne l'importance de la bioénergie ***et des installations de production, de stockage et de distribution d'énergies renouvelables*** pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Or. nl

Amendement 91

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Amendement

5. souligne l'importance de la bioénergie, ***fondée sur les biocarburants de deuxième génération***, pour les exploitations agricoles, étant donné qu'elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d'emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu'elle génère dans les zones rurales;

Or. pt

Amendement 92

Jean-Paul Denanot, Eric Andrieu

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne toutefois que si il permet d'encourager le développement rural, le développement des bioénergies doit se faire dans une optique durable et ne doit pas entraver les productions à destination de l'alimentation humaine et animale;

Or. fr

Amendement 93

John Stuart Agnew

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne l'importance de l'ODD 6 sur la gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole; note qu'une utilisation plus rationnelle des ressources en eau peut engendrer des pertes supplémentaires au niveau des bassins

hydrologiques; demande que les investissements intervenant dans le cadre de ladite «lutte contre le changement climatique» se concentrent sur la gestion et la sécurité des ressources en eau; reconnaît que la pratique consistant à incorporer de l'eau dans des denrées alimentaires, en particulier lorsque celles-ci sont transportées hors des régions confrontées à des pénuries en eau, est une problématique majeure qui n'est pas encore abordée dans la politique de fixation des prix des denrées alimentaires ou dans la politique de l'eau;

Or. en

Amendement 94
Momchil Nekov

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. fait observer avec préoccupation qu'au sein de l'Union européenne existent toujours des villages sans alimentation en eau et/ou assainissement, ce qui est en contradiction avec le sixième objectif de développement durable; invite, à cet égard, les États membres concernés à entreprendre des actions spécifiques à court terme afin de garantir à leurs ressortissants vivant dans ces régions et localités l'accès à l'eau salubre;

Or. bg

Amendement 95
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. *estime que la loi devrait repenser le processus d'élaboration des politiques afin de répondre aux objectifs des ODD et de mettre un terme aux pratiques d'encouragement qui ont éloigné l'Union des objectifs des ODD, telles que les mesures d'incitation relatives aux biocarburants produits à partir de cultures alimentaires, comme l'huile de palme;*

Or. en

Amendement 96

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebeca

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur ***le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;***

Amendement

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur ***l'environnement;***

Or. fr

Amendement 97

Maria Lidia Senra Rodríguez, Miguel Viegas

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que ***la bioéconomie***

Amendement

6. fait observer que ***l'agriculture***

peut, **grâce à la revalorisation des déchets agricoles**, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

durable agroécologique peut contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Or. es

Amendement 98

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que **la bioéconomie** peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat **qui sont causées par** les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement

6. fait observer que **l'économie circulaire** peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat **en s'efforçant de réduire** les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité **et de la durabilité** de l'utilisation des ressources;

souligne que l'utilisation de déchets alimentaires pour la production d'énergie ne doit pas donner lieu à une opposition entre production alimentaire et production énergétique, et les besoins énergétiques devraient être comblés en utilisant plutôt des déchets et des sous-produits qui ne sont pas utiles à d'autres processus plus haut placés dans la hiérarchie des déchets;

Or. en

Amendement 99

Viorica Dăncilă

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

insiste sur l'importance du soutien au titre du deuxième pilier (technologie) pour la revalorisation des déchets agricoles en vue d'améliorer l'efficacité du secteur agricole dans le cadre de l'économie circulaire;

Or. ro

Amendement 100

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley, Hannu Takkula

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles ***et du fumier, par exemple, dans les centrales à biogaz, les bio-raffineries et les usines de production de fertilisants,*** contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement 101

Ramón Luis Valcárcel Siso, Esther Herranz García, Gabriel Mato

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que la bioéconomie **peut**, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement

6. fait observer que la bioéconomie, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, **s'ajoute aux outils qui permettent de** contribuer à une réduction des répercussions de l'agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Or. es

Amendement 102

Georgios Eptideios

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions **de l'agriculture** sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Amendement

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l'atmosphère, les sols et l'eau ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources;

Or. el

Amendement 103

Momchil Nekov

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. rappelle le rôle du savoir et des aliments traditionnels, spécialement dans les régions isolées, montagneuses et défavorisées de l'Union européenne; souligne, à cet égard, le rôle des systèmes de qualité (AOP/IGP/STG) dans la création et le maintien de moyens de subsistance dans ces régions, rôle qui est également en harmonie avec le douzième objectif de développement durable; reconnaît que ces systèmes sont plus reconnaissables dans certains États membres; promeut une sensibilisation aux avantages de ces systèmes et labels au niveau communautaire;

Or. bg

Amendement 104

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. souligne l'importance des sous-produits résultant de la production de biocarburant utilisés en tant que nourriture animale riche en protéine, desquels près de 70 % ont dû être importés de l'extérieur de l'Union en 2012-2013^{1 bis} ;

1 bis

https://polcms.secure.europarl.europa.eu/cmsdata/103924/Schaefer_BCEPHearing.pdf

Amendement 105
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. observe que pour augmenter la valeur ajoutée et le revenu des exploitations agricoles, il convient notamment de valoriser les sous-produits et les déchets; souligne, à cet égard, le rôle clé des bio-industries qui, grâce à la récupération de déchets dérivés des activités zoo-techniques et agro-industrielles, assurent de nouvelles sources de revenus ainsi que la création d'emplois dans le secteur agricole;

Or. it

Amendement 106
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. indique que les femmes dans les pays en développement pourraient augmenter de 20 à 30 % les recettes des exploitations agricoles si elles avaient le même accès aux ressources que les hommes; souligne que ces recettes pourraient réduire de 12 à 17 % le nombre de personnes souffrant de la famine dans le monde;

Or. de

Amendement 107
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. observe que la grande quantité de déchets agricoles produite chaque année dans l'Union européenne constitue un véritable problème pour les agriculteurs qui doivent réussir à les éliminer; souligne, à cet égard, que la transformation des déchets agricoles en biogaz est l'un des moyens de traitement des déchets agricoles les plus efficaces; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à investir dans cette technologie;

Or. it

Amendement 108
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. indique que les plantes génétiquement modifiées sont en réalité porteuses de risques pour l'environnement, renforcent la concentration sur le marché des semences et créent une dépendance des agriculteurs par l'extension de la protection sous forme de brevets; souligne que les caractéristiques essentielles pour des plantes résistantes doivent, en premier lieu, être découvertes chez les plantes traditionnelles; constate que les semences génétiquement modifiées ne sont, de ce fait, pas compatibles avec une agriculture durable;

Amendement 109
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 quater. invite la Commission à élaborer pour l'agriculture européenne des critères de mesure objectifs dans les domaines économique, écologique et social qui s'appuient sur des projets pilotes actuels, comme la méthode «Response-Inducing Sustainability Evaluation» (Évaluation de la viabilité induisant une réponse, RISE);

Or. de

Amendement 110
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue **aux performances économiques de l'Union européenne** et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue **au changement climatique, à la pollution de l'eau et des sols, notamment dans les régions où les animaux sont nombreux, à la dégradation de l'environnement et aux maladies d'origine environnementale au sein des pays tiers où les produits des monocultures fortement alimentées en pesticides sont destinés à l'exportation en Europe** et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat,

en assurant surtout un approvisionnement local en produits alimentaires; prend acte du besoin de créer des instruments qui limitent les demandes d'approvisionnement qui émanent principalement de l'Union, notamment lorsque ce surapprovisionnement détruit le marché comme celui de l'industrie laitière;

Or. en

Amendement 111
John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue *aux performances économiques de l'Union européenne* et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole *et à une agriculture respectueuse du climat*;

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue *à l'agriculture durable, notamment lorsqu'il est associé à des systèmes de production de cultures arables*, et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole;

Or. en

Amendement 112
Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Hannu Takkula

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne *et met l'accent sur le rôle majeur qu'il joue pour le cycle des substances nutritives agricole et la protection de la qualité de vie dans les zones rurales*, et dispose du potentiel

supplémentaire nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Or. en

Amendement 113

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Matt Carthy, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne que le secteur de l'élevage **contribue** aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage, **une fois réglementé et soumis à des systèmes équitables de répartition de la production, pourra contribuer** aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Or. pt

Amendement 114

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel **d'une agriculture intégrée et liée à la surface qui est** nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

Amendement 115

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse **du climat**;

Amendement

7. souligne que le secteur de l'élevage contribue aux performances économiques de l'Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème agricole et à une agriculture respectueuse **de l'environnement**;

Or. fr

Amendement 116

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. estime qu'à l'avenir la PAC devra apporter davantage de soutien à l'agroécologie et aux formes d'agriculture durables et de qualité qui en dérivent, comme l'agriculture biologique, l'agriculture intégrée, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, etc. ; est d'avis qu'en réinvestissant dans les technologies durables et dans l'agronomie associée à l'écologie, ces formes d'agriculture permettront de produire beaucoup et mieux, en se fondant sur une valorisation optimale des cycles naturels et des écosystèmes, sur un moindre recours à des intrants d'origine chimique et sur des systèmes de production plus économes.

Amendement 117

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley, Hannu Takkula

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. met en avant le potentiel d'une gestion active du cycle des substances nutritives dans le secteur de l'élevage sur la réduction de l'incidence environnementale des émissions de CO₂, d'ammoniaque et de nitrate;

Or. en

Amendement 118

Momchil Nekov

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. souligne le rôle des variétés végétales et des races animales locales, qui contribuent à la protection de l'environnement et des sols, dans la préservation de la biodiversité;

Or. bg

Amendement 119

Miguel Viegas, Matt Carthy, Stefan Eck, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. souligne la nécessité d'éviter toute mesure qui entrave l'accès à une nutrition et à une alimentation adéquates, notamment les mesures qui empêcheraient de disposer et de faire usage des ressources et des moyens de production qui assurent la survie;

Or. pt

Amendement 120

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. note en outre le gaspillage des ressources liées à l'alimentation en grains pour les animaux et les pertes alimentaires ainsi que l'inévitable inefficacité énergétique liée à l'élevage des animaux à des fins alimentaires; prend acte, dans ce contexte, de l'utilisation relativement efficace des ressources engendrée par la réduction de la consommation de viande par rapport aux niveaux actuels historiquement élevés et le remplacement de la viande par une alimentation plus riche en légumineuses, grains entiers et graines, plus optimale pour l'alimentation humaine et réduisant les incidences sur l'environnement;

Or. en

Amendement 121

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 ter. *note que par l'intermédiaire d'un véritable maintien des prairies permanentes, les fermes d'élevage sur prairie peuvent jouer le rôle qui leur revient dans l'atténuation du changement climatique et de la perte de biodiversité;*

Or. en

Amendement 122
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 quater. *note que les cultures de légumineuses sur pied dans la rotation des terres arables peuvent donner lieu à une situation avantageuse répondant aux besoins des exploitants agricoles, des animaux, de la biodiversité et du climat; invite la Commission à proposer un plan «protéines» comprenant les cultures de légumineuses en rotation;*

Or. en

Amendement 123
Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

Amendement

8. *estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture*

supprimé

de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.

Or. es

Amendement 124

Miguel Viegas, Estefanía Torres Martínez, Stefan Eck

Projet d'avis

Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement; ***considère également que la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs implique une réorientation de la PAC, qui doit s'accompagner d'un remplacement des instruments de régulation de l'offre et de la protection des droits de production ainsi que d'un changement majeur dans la politique commerciale de l'Union concernant les pays tiers.***

Or. pt

Amendement 125

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley

Projet d'avis

Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement;

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire **les besoins en terre ainsi que** les répercussions **de l'agriculture** sur l'environnement; **souligne donc l'importance d'un cadre juridique cohérent et novateur en faveur d'une agriculture durable;**

Or. en

Amendement 126

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires **en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de** protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement **des rendements** peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement;

Amendement

8. estime que des progrès continus **et la généralisation de la** protection intégrée des cultures sont nécessaires, étant donné qu'un accroissement **de la biodiversité fonctionnelle** peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement; **en outre, avec l'aide de la biodiversité, les agriculteurs connaîtront une hausse de leur revenu, la santé et la performance des sols seront renforcées, la présence d'organismes nuisibles sera mieux contrôlée et la pollinisation améliorée;**

Or. en

Amendement 127

John Stuart Agnew

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement;

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement ***et à libérer des terres marginales de toute production alimentaire, forestière et bioénergétique à des fins environnementales;***

Or. en

Amendement 128
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, ***étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.***

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture et d'élevage ainsi que de protection intégrée des cultures ;

Or. fr

Amendement 129
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture *et* d'élevage ainsi que de *protection intégrée des cultures*, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, *d'utilisation rationnelle de l'énergie*, de culture, d'élevage, *de protection des cultures* ainsi que de *lutte intégrée contre les nuisibles*, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.

Or. nl

Amendement 130

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis

Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation, de culture *et d'élevage* ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement.

Amendement

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d'agriculture de précision, de numérisation *et* de culture *des plantes* ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l'environnement;

Or. de

Amendement 131

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. considère indispensable de promouvoir la recherche, l'innovation, la vulgarisation et la formation pour orienter plus encore le développement de

l'agriculture et de la sylviculture sur les voies de la durabilité et des changements technologiques qui en découlent, afin d'améliorer simultanément les performances économiques, écologiques et sociales de ces deux secteurs.

Or. fr

Amendement 132

Ulrike Müller, Hilde Vautmans, Fredrick Federley

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne que des produits innovants et spécialisés dans la protection des plantes, en ce compris les pesticides à risques biologiques réduits, qui permettent une application plus précise et donc des incidences réduites sur des espèces non ciblées, contribuent à la protection de la biodiversité; appelle donc à des recherches et un développement continu dans ce domaine;

Or. en

Amendement 133

Momchil Nekov

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne le rôle que peuvent jouer les régions rurales en vue de l'amélioration de la situation de l'emploi, par la mise en place de systèmes tels que l'éducation et la formation professionnelle en alternance dans des institutions scientifiques situées au sein de

ces régions et permettant le développement de compétences et d'aptitudes pratiques chez les adolescents liées aux problèmes de l'agriculture et de l'environnement, ce qui est essentiel à la réalisation des ODD.

Or. bg

Amendement 134
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne que la production agricole dans l'Union européenne devrait, à l'avenir, viser des formes de production conformes aux critères de durabilité du programme à l'horizon 2030, notamment eu égard à une réduction de la charge polluante et de l'utilisation d'eau, à une amélioration de la qualité des sols ainsi qu'à l'endiguement de la perte de biodiversité et de la déforestation;

Or. de

Amendement 135
Ramón Luis Valcárcel Siso, Esther Herranz García, Gabriel Mato

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. estime qu'il est nécessaire, pour poursuivre la promotion d'une agriculture d'excellence et de qualité en Europe, de continuer à miser sur l'innovation et son application sur le terrain afin de pouvoir optimiser les processus productifs et les ressources utilisées, améliorer la qualité de nos

*produits et réduire les incidences
environnementales;*

Or. es

Amendement 136

Miguel Viegas, Luke Ming Flanagan, Estefanía Torres Martínez, Maria Lidia Senra Rodríguez

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. rappelle l'importance des structures publiques de retrait de produits – silos, traites collectives, abattoirs, entrepôts frigorifiques, séchoirs, entre autres – pour garantir les revenus des petits agriculteurs, et prône leur réactivation.

Or. pt

Amendement 137

Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. est convaincu que l'innovation peut contribuer à une agriculture durable au sein de l'Union et estime que les technologies utilisées par l'agriculture de précision sont particulièrement importantes pour encourager le développement du secteur;

Or. it

Amendement 138

Mairead McGuinness

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne l'importance de la formation actuelle des professionnels dans les nouvelles technologies afin de favoriser le rendement et la durabilité de l'environnement; souligne qu'il est important que les États membres investissent dans des services de conseil dans le secteur agricole;

Or. en

Amendement 139
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. note que les agriculteurs sont toujours plus endettés et ont besoin de solutions moins onéreuses et moins technologiques, mais tout aussi efficaces et qui ne les laissent pas sans un sou et dépendants des intrants;

Or. en

Amendement 140
Angélique Delahaye, Michel Dantin

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. estime que la capacité des agriculteurs à dégager des revenus de leur

travail est une condition à la durabilité de l'agriculture européenne ainsi qu'une garantie du bien-être des agriculteurs;

Or. fr

Amendement 141
Angélique Delahaye, Michel Dantin

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. estime que la lutte contre le gaspillage alimentaire est un élément important du développement durable auquel l'agriculture doit contribuer;

Or. fr

Amendement 142
Ramón Luis Valcárcel Siso, Esther Herranz García, Gabriel Mato

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. croit à la nécessité de promouvoir l'arrivée de la bande large et l'amélioration de la connexion des zones rurales en matière de transport, afin à la fois de contribuer aux objectifs de développement durable sur le plan environnemental et de favoriser une croissance dans les zones rurales qui renforce la durabilité intégrale dans les domaines environnemental, économique et social.

Or. es

Amendement 143
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. *est convaincu que le développement économique et la production durable ne sont pas incompatibles et que l'innovation peut contribuer à la réalisation de ces deux objectifs; engage instamment la Commission à veiller à ce que, lors des prochains réexamens et des prochaines réformes de la législation applicable, il soit explicitement tenu compte de l'innovation;*

Or. it

Amendement 144
Maria Heubuch
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. *note, en outre, que les systèmes de faible technologie ne sont pas nécessairement synonymes d'une recherche ou d'une innovation moindres, étant donné que de nombreux systèmes, en particulier les options de contrôle biologique, requièrent des investissements scientifiques afin de découvrir et de rendre applicables des solutions de protection végétale naturelles;*

Or. en

Amendement 145
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. *invite la Commission à procéder à un examen de la viabilité de la politique agricole commune, eu égard aux multiples enjeux de cette dernière, afin de vérifier la compatibilité de l'agriculture européenne avec le programme à l'horizon 2030;*

Or. de

Amendement 146
Maria Noichl, Karin Kadenbach

Projet d'avis
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 quater. *souligne que l'agriculture doit nettement étoffer sa contribution à la stratégie de l'Union en matière de biodiversité pour l'année 2020 si, à l'aune du scénario de référence de 2010, elle veut permettre une amélioration notable de l'état de conservation des espèces et des habitats qui dépendent de l'agriculture ou qui subissent son influence ainsi que des services écosystémiques mis à disposition, et ainsi promouvoir une exploitation durable.*

Or. de

Amendement 147
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 quater. *invite la Commission à formuler un plan d'action et à mettre en place un groupe d'experts en vue d'élaborer un système de protection intégrée des végétaux qui soit plus durable; met en avant la nécessité de disposer d'un système de lutte contre les organismes nuisibles qui permette d'améliorer les interactions entre les efforts de sélection végétale, les systèmes de protection naturels et l'utilisation de pesticides;*

Or. it

Amendement 148

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 quater. *rappelle, dans ce contexte, l'importance des recherches scientifiques indépendantes, financées par les fonds publics et examinées par des pairs, libres de tout intérêt propre visant à favoriser certains modèles de dépendance à des intrants;*

Or. en

Amendement 149

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

8 quinquies. *rappelle que le sol n'est pas un substrat stérile; note également que les systèmes vivants, comme le sol, n'opèrent pas en tant que «boîtes noires» - il existe des synergies, inhibitions et mises en mémoire. C'est pourquoi l'agriculture de précision qui ajoute des quantités précises d'azote ou de phosphore peut être adaptée à un sol stérile et mort, associée à d'importants investissements de capitaux et à des années de dettes à rembourser, mais pour la grande majorité des agriculteurs, il est plus aisé d'obtenir de meilleurs résultats en dépensant ou en s'endettant beaucoup moins en insufflant simplement de nouveau la vie dans le sol par le recours au compostage, au recyclage des éléments nutritifs, par la création d'une couverture arable et l'incorporation de cultures de légumineuses en rotation, engendrant des résultats similaires, sinon meilleurs, en termes de productivité; note, en outre, qu'au sein d'un sol vivant, l'ensemble des nutriments essentiels, et non pas uniquement l'azote, le phosphore et le potassium, est libéré, ce qui engendre une croissance de plantes plus robustes et saines, ces dernières bénéficiant de la protection et des éléments nutritifs d'espèces bénéfiques;*

Or. en

Amendement 150
Nicola Caputo, Michela Giuffrida

Projet d'avis
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

8 quinquies. *reconnait les défis à long terme relatifs à l'agriculture durable et*

invite la Commission et les États membres à développer un plan d'investissement à long terme et à assurer en même temps la continuité des financements destinés à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée; invite également la Commission et les États membres à investir dans la formation de spécialistes de l'agriculture durable et à veiller à ce que des experts puissent être consultés.

Or. it

Amendement 151

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 sexies. appelle donc à l'instauration d'une politique agricole inoffensive et à la cohérence des politiques au service du développement et de l'environnement afin de garantir que le capital naturel et social ne soit pas davantage dégradé;

Or. en

Amendement 152

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 septies. demande que les ODD guident la procédure de réforme de la PAC et l'orientation politique au-delà de 2020, et que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) respecte les

ODD;

Or. en

Amendement 153

Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 8 octies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 octies. *prend note du potentiel considérable que renferment les pratiques agro-écologiques à long terme économes en ressources fondées sur une grande diversité des espèces et sur la présence d'espèces bénéfiques, la diversification des risques et le recyclage des déchets; indique que ces techniques agronomiques, qui stimulent les processus naturels comme la formation de la terre végétale, la régulation de l'eau et des nuisibles ou le cycle des nutriments à circuit fermé, peuvent garantir une productivité et une fertilité à long terme à un coût peu élevé pour les agriculteurs et les administrations; relève qu'une gestion durable des sols peut permettre de produire jusqu'à 58 % de denrées alimentaires en plus à l'échelle mondiale ^{1 bis}; défend les pratiques agro-écologiques, en particulier celles qui se concentrent sur les sols, comme la permaculture, l'agroforesterie, la rotation des cultures et les cultures intercalaires, en particulier à l'aide de plantes légumineuses, le sous-ensemencement, le compostage et le paillage, afin d'accroître les performances des fonctions écosystémiques et, partant, la productivité et la fertilité à long terme à l'aide de processus naturels; prend acte des synergies qui existent entre les approches basées sur les sols et les arbres et l'adaptation des écosystèmes agricoles*

aux changements climatiques^{2 bis} ;

^{1 bis} FAO, Partenariat mondial sur les sols.

^{2 bis} Paragraphe extrait du rapport de la commission AGRI sur la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2015/2277(INI)

Or. en